

RESOLUTION

pour une vision globale et un avenir intercommunal de la Plaine de l'Aire

Vu l'avant-projet élaboré par Urbaplan sur mandat de l'Etat de Genève en vue d'implanter l'ECG 3 sur la route de Base, sur le territoire de la commune de Confignon,

vu les craintes de la commune de Plan-les-Ouates liées à un manque de vision globale des autorités cantonales dans ce périmètre qui est inclus dans le PACA St-Julien/Plaine de l'Aire (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération) et à l'incidence de la construction d'une nouvelle école dans ce périmètre qui compte déjà le pavillon provisoire du Rolliet, la nouvelle école de commerce Aimée Stitelmann, l'école des Petites-Fontaines et l'école du Vélodrome,

vu le potentiel de développement de ce quartier qui porte sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon,

vu la volonté de la commune d'être initiatrice et actrice dans le développement de ce quartier,

vu la compétence des communes d'initier des modifications de limites de zones conformément à l'article 15A, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LALAT),

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 1 abstention

1. D'affirmer la volonté de la commune de de Plan-les-Ouates de rester d'être maître du développement dans la Plaine de l'Aire et de travailler avec les communes voisines dans un sens concerté.
2. De demander au Conseil administratif, pour atteindre cet objectif, de mener des négociations actives avec l'exécutif de la commune de Confignon, en vue d'élaborer un avant-projet intercommunal de modifications de limites de zones sur l'entier du quartier des Cherpines, figurant sur le plan ci-annexé.
3. D'informer dès maintenant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de la volonté de la commune de Plan-les-Ouates d'être actrice de son développement, de participer parallèlement à l'élaboration du PACA St-Julien/Plaine de l'Aire/Genève et de mettre en œuvre un avant-projet de modifications de limites de zones rapidement pour que le périmètre de la Plaine de l'Aire puisse se développer avec une vision globale et non une vision limitée à la construction de l'ECG 3.
4. De créer un groupe de travail intercommunal composé de membres des Conseils municipaux des communes de Confignon et Plan-les-Ouates afin que la réflexion concernant la vision globale de la Plaine de l'Aire soit élaborée de façon concertée.